Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260626-180620262-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉSIDY DU 18 juin 2026

Date de convocation : le 18 juin 2026
Membres afférents au conseil municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mille Vingt-Six, le dix-huit juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Valérie PERENNEZ, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Zoé WINTERBOURNE.

Absents : Marie GARCIA COUILLAUD qui donne procuration à Monsieur Guy GAUTIER.
Grégoire MENGUY qui donne procuration à Monsieur Philippe GAUTIER.

Secrétaire de séance : Sylvie COINT a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2 : Attribution des subventions 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant l'intérêt local des activités menées,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Kosmos 22 : attribution d'une subvention de 150 €.
- Atelier du Cerf : examen de la demande dans le cadre de l'organisation du Salon du Livre prévu les 14 et 15 novembre 2026 à Plésidy. : refus de la demande de subvention

- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor